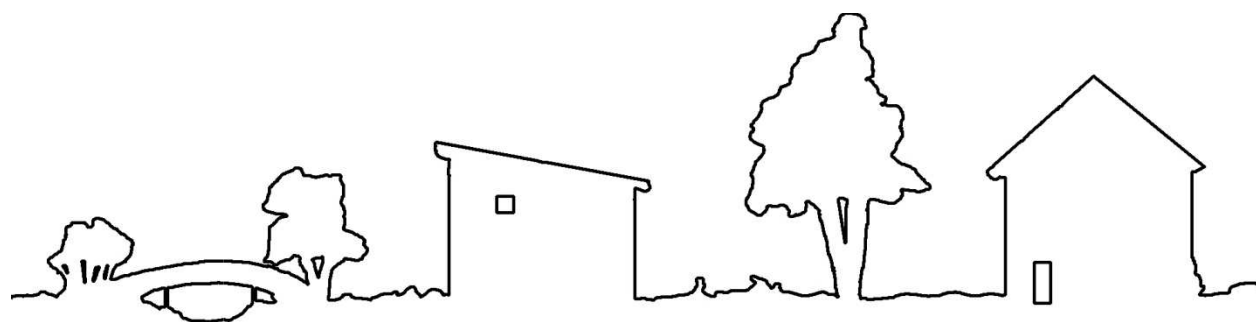


Commune de Saint-Gildas de Rhuys



6.2.a Annexes sanitaires : Notice

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2013




Dominique VANARD



► La commune de Saint Gildas de Rhuys se situe au cœur de la presqu'île de Rhuys et dans l'aire d'influence de Vannes. Elle bénéficie de sa proximité avec le golfe du Morbihan reconnu pour son cadre de vie de qualité et du pôle urbain de Sarzeau.

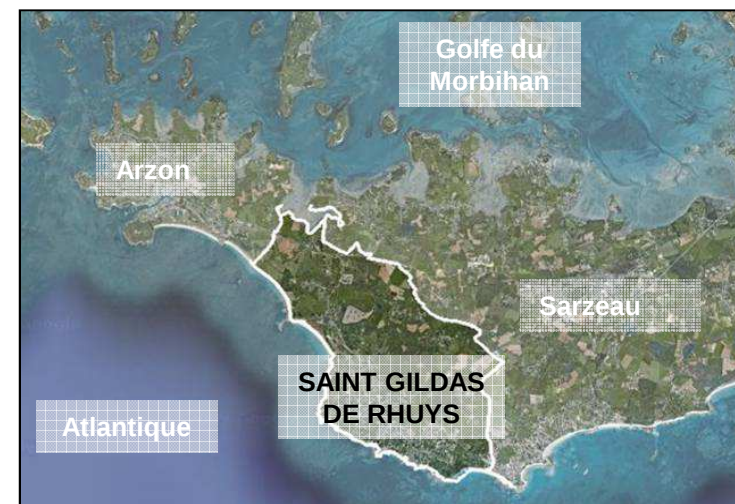
► Saint Gildas de Rhuys a une frontière administrative commune avec Sarzeau et Arzon.

Les limites de Saint-Gildas sont formées par l'océan atlantique au Sud et à l'Ouest et par le golfe du Morbihan à l'extrême Nord.

► La commune s'étend sur 1528 ha et compte en 2008 1649 habitants

► La commune de Saint Gildas de Rhuys fait partie de la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys (CCPR), créée le 15 décembre 2005 et regroupe 5 communes: Arzon, Le Tour du parc, Saint-Armel, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau.

► La CCPR s'étend sur 10 000 hectares et accueille 13 376 habitants (INSEE 2009). Sarzeau constitue le véritable centre urbain de l'intercommunalité et est la commune la plus peuplée du territoire avec 7 659 habitants.





- ▶ L'alimentation en eau potable est assurée par le SIAEP de la presqu'île de Rhuys qui compte les communes d'Arzon, Berric, La Trinité-Surzur, La Vraie Croix, Lauzach, Le Hézo, Le Tour du Parc, Noyalo, Saint Armel, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Sulniac, Surzur, Theix et Tréfléan.
- ▶ Le service d'eau est exploité en affermage par la SAUR depuis janvier 2007 jusqu'à décembre 2016. La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- ▶ 70,9% de l'eau potable distribuée provient d'une retenue située sur la commune de Theix, ainsi que de deux puits de captage qui prélèvent une nappe sur la commune de Tréfléan. 52,9 % d'eau potable sont également importées de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine ainsi que de la Ville de Vannes et 23,7% exportées vers le SIAEP de la région d'Elven ainsi que le SIAEP de Questembert.
- ▶ Le rapport d'activités pour l'année 2011 donne les informations suivantes pour l'ensemble de la SIAEP :
 - ▶ Nombre d'abonnés : 3 558 soit une augmentation de 1,28% par rapport à 2010.
 - ▶ Volume d'eau consommé : 174 379 m³ sur l'ensemble de la commune (+ 1,97% par rapport à 2010).
 - ▶ Consommation moyenne en m³ / abonné : 49 m³ (+0,6% par rapport à 2010).
 - ▶ Volume mis en distribution : 2 562 491 m³ pour la SIAEP soit une augmentation de 1,32% par rapport à 2010.
 - ▶ Rendement du réseau de distribution : 93.5 % en 2011 (objectif du SDAGE 85%)
- ▶ On constate sur les deux stations de production, un total respect des normes en vigueur en matière de qualité de l'eau distribuée, puisque la totalité des analyses de contrôle réalisées par les services sanitaires est conforme.
- ▶ La gestion globale de la ressource via le système d'interconnexion de Eau du Morbihan, alliée à la poursuite des échanges d'eau avec la Ville de Vannes permettent de couvrir les besoins actuels et futurs, en période de consommation moyenne comme de pointe. Elle s'appréhende à l'échelle d'un grand secteur (SCOT) et se coordonne à l'échelle départementale, et non à l'échelle communale. L'optimisation de cette organisation fera l'objet en 2013 d'une étude prospective sous maîtrise d'ouvrage de Eau du Morbihan.

⇒ L'assainissement collectif

- Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2007. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.
- La société SAUR a la responsabilité de la gestion du service et des abonnés, de la mise en service, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages. Le syndicat prend en charge le renouvellement du génie civil et tous les travaux neufs. Il garde également la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- La station d'épuration de Kervalan est située à l'Etang de Kerpont depuis 1998. Elle traite les effluents biologiquement par boues activées. Sa capacité nominale en 2010 est de 9 000 équivalents habitants. Le milieu récepteur est l'étier de Kerpont Botpenal.
- Le tableau ci-dessous donne les volumes reçus par la station (volumes cumulés réels). Les volumes reçus ont enregistré une progression fulgurante ces dernières années, rendant indispensable l'extension/modernisation de la station.

Année	2008	2009	2010	Variation 2008-2010
Volume (en m ³)	140 285	141 303	144 443	+ 2,96%

- En 2010, ses capacités nominales d'épuration étaient de 1 080 kg/j de DBO₅. Les charges annuelles moyennes de fonctionnement se répartissaient de la manière suivante :
 - Charge hydraulique : 97,87%
 - Charge organique : 51,17%

- La qualité des rejets de la STEP est évaluée dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	DDO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Rendement (%)	93%	88%	92%	80%	63%

- En 2010, la station d'épuration a produit 30 tonnes de matière sèche de boues, soit un volume équivalent à 263m³ destinés à l'épandage. Le taux de conformité des boues pour l'année 2010 est de 100%.

► Charges reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKJ	NGL	Pt	Débit
	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	Kg/j	M3/j
Charges brutes de substances polluantes collectées	177,8	404,4	269,6	97,9	97,9	11,6	1232
Rendement de la STEP	94,7%	82,1%	96,9%	85,3%	83,5%	72,4%	Sans objet

Extrait du rapport annuel 2010 : Prix et qualité, Service de l'assainissement collectif du service public

► Toutes ces données montrent que la station d'épuration de Kervalan arrivait en 2010 à la limite de sa capacité nominale. C'est pourquoi, elle est été agrandie en 2011 afin d'atteindre une capacité de 14 500 EH.

► La capacité résiduelle de la nouvelle station d'épuration est estimée à 3915 EH (calculée à partir de la valeur de pointe la plus défavorable). Cette capacité résiduelle correspond à une capacité d'accueil de : $60/45 \times 915 = 5220$ habitants.

► Actuellement les rejets de la station s'effectuent vers l'étier de Kerpont. Après avoir projeté de réaliser un émissaire marin pour effectuer les rejets en mer, le SIAEP envisage la création d'une zone de dispersion constituée d'une aire végétalisée afin de supprimer les rejets vers l'étier au moins en période d'étiage. Une étude de faisabilité est actuellement en cours et doit aboutir d'ici fin 2013. C'est dans cette esprit qu'à la demande du SIAEP des emplacements réservés devront être ajoutés dans le cadre du PLU.

⇒ L'assainissement individuel

► L'assainissement autonome sur la commune de Saint Gildas de Rhuys, ne concerne que quelques hameaux et plusieurs maisons isolées. Sur la frange littorale de la commune, les lieux dits du Grand Mont, Port aux Moines ainsi qu'au Grand Rohu, les habitations ont leur propre système d'assainissement individuel. Deux hameaux situés à l'Est de la commune sont également concernés.

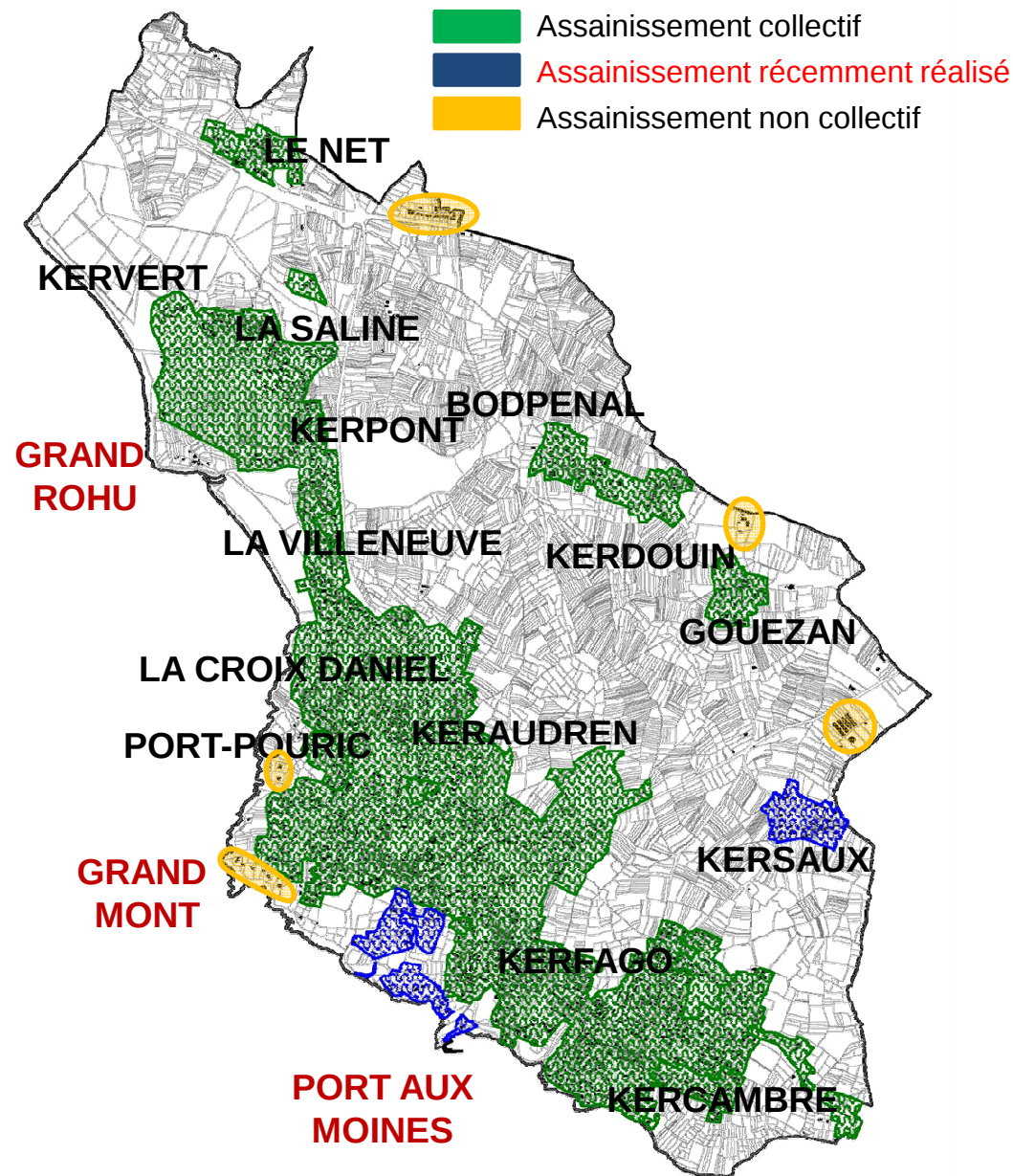
► La commune a effectué des contrôles sur les installations individuelles afin d'en déterminer leur qualité. Les résultats sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Satisfaisant	Acceptable mais risque faible	Acceptable mais risque fort	Inacceptable pour cause de pollution
6,59%	64,67%	23,35%	5,38%

III.1 Assainissement eaux usées

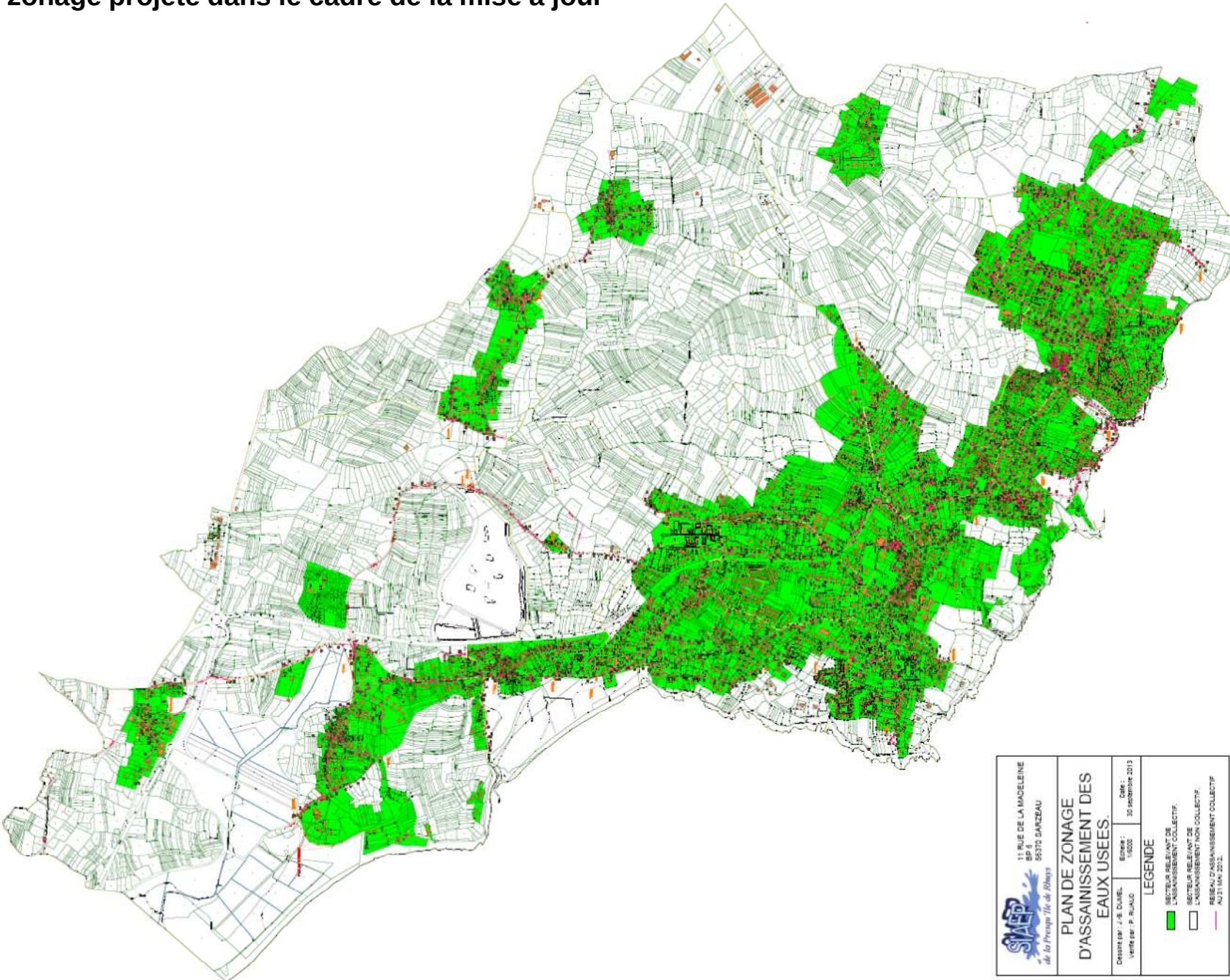
- Le zonage d'assainissement des eaux usées de 1995, prévoyait des zones à raccorder au réseau collectif.
- Cependant, dans le cadre de la mise à jour de 2012, des secteurs supplémentaires ont été raccordés.
- La mise à jour du zonage d'assainissement est soumise à enquête publique et devra faire l'objet d'une approbation en parallèle du document d'urbanisme. L'étude de zonage soumise à l'enquête, expose les choix en matière de délimitation des zones d'assainissement non collectif. Ces choix peuvent notamment s'appuyer sur l'aptitude des sols à l'épandage.

Plan de zonage d'assainissement de 1995

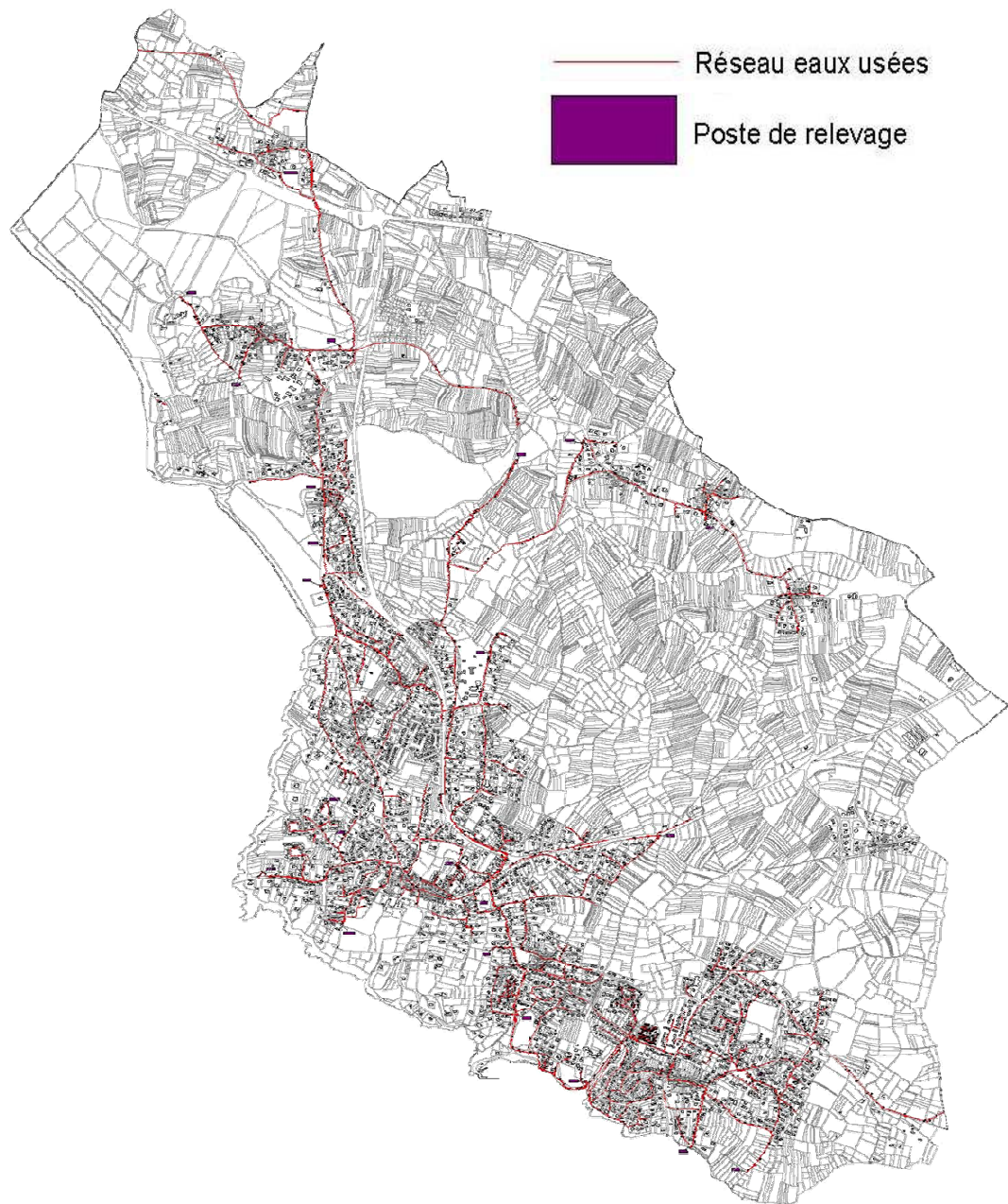


III.1 Assainissement eaux usées

Plan de zonage projeté dans le cadre de la mise à jour



Plan du réseau d'eaux usées



III.4.1. La collecte

► La collecte des déchets est une compétence de la communauté de communes. Elle comprend la collecte des ordures ménagères non recyclables, du verre, des emballages, des journaux et magazines. Elle a lieu le mardi et le vendredi de mi-septembre à fin juin et tous les jours en juillet et août.

► Une déchetterie est présente sur la commune de Saint-Gildas. Située à Kersaux, elle accueille gratuitement les particuliers qui peuvent y déposer leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou même de leur nature.

III.4.2. Le traitement

► Le traitement des déchets (ordures ménagères, produits du tri-sélectif, déchets verts) est assuré par le SYSEM (Syndicat de traitements des déchets du Sud Est du Morbihan). Il comprend le stockage en Mayenne, le tri, le recyclage ainsi que le compostage.

► Le SYSEM a confié les missions de broyage-compostage et valorisation des déchets végétaux de la presqu'île de Rhuys à l'entreprise ECOSYS. Les déchets verts sont destinés à une valorisation agronomique (compost de qualité).

► Un guide a été réalisé par le SYSEM, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'ADEME. Il est disponible en ligne sur les sites Internet des communautés de communes et de certaines communes membres du SYSEM.

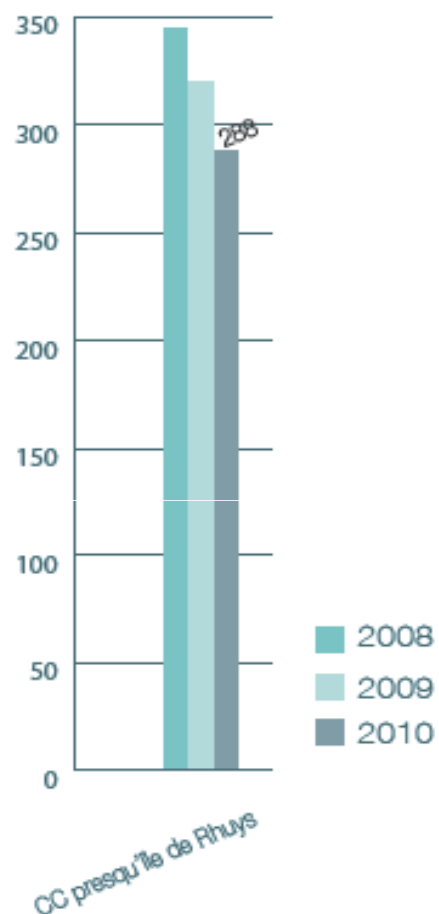


Guide réalisé par la SYSEM

III.4.3. Les ordures ménagères résiduelles

► Entre 2009 et 2010, la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, a connu une diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées de 1,6%.

► Les ordures ménagères résiduelles sont passées de 328 kg/hab. en 2009 à 288 kg/hab. en 2010.



III.4.4. La collecte sélective

► Chaque collectivité de la SYSEM a conclu un contrat avec ECO-EMBALLAGES, lui garantissant un soutien financier à la collecte et la reprise des matériaux recyclables triés. Les contrats de vente de ces matériaux issus du tri des seuls emballages sont aussi détenus par les collectivités.

► Le rapport annuel 2010 de l'activité économique de la SYSEM montre que sur 508 tonnes d'emballages légers collectés, 84,65% sont recyclables et que sur 497 tonnes de journaux, revues et magazines collectés, 99,6% sont recyclables.

► On peut donc constater que sur l'ensemble de la communauté de commune de la Presqu'île de Rhuys, le tri des déchets est correctement réalisé.

Le tri des produits de collecte sélective (CS)

CC de la Presqu'île de Rhuys	Tonnages collectés en 2010	Recyclables 2010 (selon caractérisations)
Emballages légers (hors verre)	508	430 tonnes
Journaux, revues, magazines	497	495 tonnes
Tonnages collectés et recyclés en 2010		
Verre	1 376 tonnes Soit 52,06 kg/hab.	